

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (deuxième session) CONSEIL CONSULTATIF DE PÊCHE LOINTAINE (LDAC)

**Réunion virtuelle à travers Zoom (pour cause de COVID-19)
Mercredi 12 mai 2021
10h00 - 13h00**

Président : Iván López Van der Veen
Vice-présidents : Béatrice Gorez, Juan Manuel Liria et Marc Ghiglia
Rapporteurs (Secrétariat) : Alexandre Rodríguez et Manuela Iglesias

1. Bienvenue du Président.

Le Président, M. Iván López, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à la deuxième session de l'Assemblée générale annuelle ordinaire du LDAC 2021.

Il annonce ensuite les délégations de vote reçues par écrit avant la réunion :

- Mme. Katarina Sipic (AIPCE) a donné sa procuration à M. Pierre Commere (EUROTHON/FIAC)
- M. Erik Olsen (The Danish Society) a donné sa procuration à Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE)
- M. Francisco Portelarosa (VIANAPESCA) a donné sa procuration à M. Luis Vicente (ADAPI)
- Mme. Anna Boulova (FRUCOM) a donné sa procuration à M. Michel Goujon (ORTHONGEL)
- Mme. Rebeca Díez (CONXEMAR) a donné sa procuration à M. Juan Carlos Martín Fragueiro (OP ANACEF)

Comme convenu lors de la première session de l'Assemblée générale annuelle ordinaire tenue la veille (11 mai), la réunion commence par le point 5 de l'ordre du jour de la première session, qui avait été reporté pour manque de temps.

- Point 5 de l'AG (première session, 11 mai) :

5. Mise à jour concernant les questions administratives et organisationnelles :

5.1. Ratification annuelle du Président du LDAC

La continuité du Président, M. Iván López, est ratifiée à l'unanimité ce qui lui permet d'achever le mandat pour lequel il a été élu (3 ans). Il reste en effet 1 an jusqu'aux prochaines élections qui auront lieu avant le 31 mai 2022.

Le Président Iván López remercie les membres pour leur confiance.

5.2. Proposition de structure des Groupes de travail et des Groupes de réflexion.

Le Président, M. Iván López, propose de travailler sur une proposition de structure des Groupes de travail et des Groupes de réflexion, qui serait présentée et débattue lors de la prochaine réunion de l'Assemblée générale en 2022.

ACTION :

Les membres de l'AG du LDAC ont approuvé la proposition du Président de mettre en place un groupe de réflexion/Focus Group (avec une composition équilibrée de parties prenantes) pour préparer une proposition spécifique de changement de structure et des questions à traiter par les Groupes de Travail. Une fois que ce document aura été accordé par le groupe de réflexion, il sera immédiatement présenté au Comité exécutif pour débat approfondi en vue de sa ratification lors de la prochaine Assemblée générale annuelle.

5.3. Révision et modifications des statuts du LDAC : proposition d'annexe au Code de conduite pour les réunions virtuelles (AG/Com. Ex./GT/GR)

Le Secrétariat rédigera un rappel du contenu de ce document qui sera mis à la disposition des membres sur le site Internet du LDAC.

DÉCISION :

L'annexe au Code de conduite du LDAC concernant les réunions virtuelles, qui avait été présenté lors du Comité exécutif du mois de décembre 2020 et qui contient désormais les commentaires reçus des membres, est approuvée à l'unanimité. Cette annexe viendra compléter le Code de conduite du LDAC sur les réunions présentiels qui existe déjà et sera mise à la disposition de tous les intéressés sur le site Internet.

Le Code est disponible en suivant ce lien :

https://ldac.eu/images/EN_Code_of_conduct_and_annex_Virtual_Meetings_LDAC_27-04-2021_1.pdf

2. Réflexions concernant la dimension externe de la Politique commune de la pêche de l'UE.

2.1. Perspective des ONG :

Mme. Antonia Leroy (WWF) effectue une présentation sur la façon d'améliorer la qualité des avis du LDAC en incluant dans l'argumentaire les considérations relatives à une approche écosystémique de la pêche et son impact pour les écosystèmes et habitats marins.

La présentation est disponible en suivant ce lien :

https://ldac.eu/images/Antonia_Leroy_EAFM_Presentation_12-05-2021.pdf

Après la présentation de Mme. Antonia Leroy, le débat commence et débouche sur les décisions suivantes :

ACTIONS :

- Mme. Béatrice Gorez propose d'inclure dans les futurs avis du LDAC une analyse des impacts environnementaux, sociaux et économiques des mesures de conservation et gestion des pêches proposées, et des impacts des activités de pêche industrielle de la flotte de pêche lointaine dans les communautés côtières. Il convient aussi d'ajouter des mesures pour compenser et atténuer les éventuels effets préjudiciables pour les écosystèmes.
- M. Sean O'Donoghue propose d'examiner à titre de référence le travail du CIEM sur l'approche des écosystèmes (atelier WKIrish de Mer d'Irlande).
- Les membres de l'AG sont convenus de créer un groupe de réflexion sur la question de sorte à clarifier la mise en place de cette action. Les Termes de référence de ce groupe se fonderont sur l'analyse du travail existant du CIEM et autres organisations pertinentes (comme l'OPANO) pour souligner les éléments centraux et constitutifs susceptibles de venir sous-tendre la structure d'un futur avis du LDAC et aborder le tout sur la base des points focaux de la DG MARE et DG ENV.

Le Secrétariat, M. Alexandre Rodríguez, ajoute qu'il existe des outils très utiles qu'il serait judicieux d'envisager d'employer pour ce travail. Ces outils ont été présentés lors des réunions annuelles du CIEM avec les Conseils consultatifs et autres parties prenantes (MIACO). Il s'agit des rapports, récemment publiés, de l'état des écosystèmes dans certains écorégions, dans les eaux₂

communautaires comme dans les eaux internationales de l'Atlantique nord-est. Les informations sont disponibles en cliquant sur les liens suivants :

Écosystèmes du CIEM par zones de conseil : [ICES ecosystems and advisory areas](#)

Panorama général des écosystèmes du CIEM : [ICES ecosystem overviews](#)

- Présentation : Évaluation de la PCP : le cas de la dimension externe

M. Jean-Christophe Vandeveld (PEW) expose les grandes lignes de la politique de pêche de l'UE au cours de la dernière décennie, y compris le processus de réforme de l'actuelle PCP (2009-2013), l'adoption de la PCP actuellement en vigueur (depuis le 1/1/2014), en mettant l'accent sur l'atteinte d'une gestion des pêches à l'aide du Rendement maximum durable (ou MSY pour les sigles en anglais), le contrôle des activités de pêche et la lutte contre la surpêche, les processus de simplification réglementaire et la régionalisation, ce qui comprend les plans de gestion pluriannuelle, les mesures techniques de conservation et l'application effective de l'obligation de débarquement pour la période 2015-2019, sans oublier le cadre de gouvernance et les consultations aux parties prenantes.

Il achève son exposé en expliquant quels sont les enjeux à venir.

La présentation et le rapport de Pew sont disponibles ici :

https://ldac.eu/images/Pew_Presentation_AG_LDAC_12-05-2021.pdf

https://ldac.eu/images/LessonsLearned_implementation_CFP_PEW.pdf

M. Gerard van Balsfoort (DPFA) remercie Pew pour le partage de ses réflexions et, au sujet du rapport présenté, il nuance : les objectifs absolus de la PCP concernant la surpêche sont mitigés dans certains cas au plan pratique par l'analyse des stocks et la volonté d'atteindre une gestion durable conformément aux objectifs de la PCP, comme cela a fait l'objet de débat à plusieurs reprises au PELAC (le Conseil consultatif chargé des espèces pélagiques). De plus, il souligne que dans l'Atlantique nord-est, maintenant que le Brexit a eu lieu, l'UE n'est plus le principal acteur en termes de poids spécifique selon ce scénario de gouvernance et que nous devons tous nous adapter ; non seulement le secteur mais aussi les ONG qui surveillent et veillent à la bonne exploitation et gestion des ressources partagées. Il donne l'exemple des espèces pélagiques, de leur développement historique et de la situation actuelle par rapport à ce que font le Royaume-Uni et la Norvège.

Il souligne que concernant le développement de l'article 15 de la PCP sur l'obligation de débarquement, les critiques ont été acerbes à l'époque, il y a eu des changements de mise en application et l'une des conclusions est que cet article de la PCP n'est ni utile ni efficace pour atteindre les buts stipulés. À son avis, l'application d'une approche écosystémique pour la gestion des pêches doit être assortie de la création d'une politique sectorielle réaliste et véritablement applicable.

M. Sean O'Donoghue (KFO) explique que le Brexit a tout changé. Le Royaume-Uni, la Norvège, les Îles Féroé et l'Islande ont leurs propres points de vue et stratégies unilatérales qui diffèrent de ceux de l'UE. Avec cette nouvelle réalité, la PCP ne sera plus la base réglementaire ou la « feuille de route » principale pour la gestion de bien des stocks. Il rappelle à cet égard qu'il y a 124 stocks halieutiques partagés dans l'accord de commerce et de coopération (TCA pour les sigles en anglais) passé entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, dont 76 bilatéraux/trilatéraux en commun avec des états riverains. D'où le fait que le futur Comité spécialisé de la pêche UE/RU jouera un rôle très important de laboratoire de prise de décisions. Les deux parties ne savent pas encore très bien comment il fonctionnera ni comment va s'articuler la participation des parties prenantes.

Enfin, il insiste sur le fait que l'article 15 de la PCP n'est pas adapté pour le but stipulé ni aux nouvelles circonstances. Pour lui, le fait que l'article 14 n'ait pas joué un rôle clé pour encourager la réduction et l'évitement des captures a été une erreur dans la réforme de la PCP. Il aurait fallu mettre l'accent sur l'article 14 et non pas sur le 15, car la situation est devenue invivable, avec de nombreuses exceptions et dérogations. Il est nécessaire de changer d'approche.

M. Raúl García (WWF) souligne que le règlement actuel de la PCP est sous-utilisé et qu'il est encore possible d'en tirer parti. Sur les questions de gestion, il est difficile de procéder à une décentralisation pour l'adoption de mesures adaptées à la réalité des pêcheries. Sans oublier que la plupart des espèces commerciales ne disposent pas encore de plans de gestion pluriannuelle robustes, puisque la priorité a été accordée au développement de plans de rejets à court terme plutôt qu'à des plans de gestion pluriannuelle à moyen et à long terme. Pour lui, il faudrait étudier comment consolider l'application de l'article 17, encourager ainsi une pêche plus équitable, durable et résiliente, et inclure des considérations relatives aux écosystèmes et à la biodiversité, car dans de nombreux pays la progression en la matière a été pratiquement nulle. Il faudrait aussi mesurer la progression en utilisant des modèles bioéconomiques pour l'évaluation des pêcheries et stocks et accroître le niveau de cohérence entre les différentes politiques liées à la pêche.

2.2. Perspective de l'industrie :

- Présentation de Javier Garat (Europêche/CEPESCA)

M. Javier Garat (CEPESCA) souligne dans son intervention les résultats du rapport annuel du Conseil scientifique, technique et économique de pêche de l'UE (CSTEP) concernant le comportement économique de la flotte européenne, dont fait partie le LDAC. Il croit qu'il faudrait investir plus en matière de science et de recherche halieutique appliquée et inclure des données socioéconomiques et des projections concernant les tendances présentes et futures. Il souligne que le rapport ne comprend pas les investissements de pêche communautaire dans les pays tiers, bien que la flotte soit importante tant en nombre de navires (plus de 400 en Espagne) qu'en termes de captures (800 000 tonnes de poisson et fruits de mer en Espagne) et que ces fonds constituent à leur tour des outils de coopération au développement.

Il insiste tout particulièrement sur l'importance de la flottille communautaire de pêche lointaine (56 % du total des captures en Espagne) et sur la réduction en termes d'unité et d'effort obtenue ces dernières décennies. Et qui plus est, il rappelle que le cadre réglementaire de cette flotte est solide, basé sur les Règlements SMEFF et INN, les résolutions prises par les ORGP, les protocoles des APPD et les instruments du droit international de la gouvernance internationale des océans en vue d'atteindre une durabilité basée sur les trois axes : environnemental, social et économique.

La présentation complète de M. Garat est disponible sur :

https://ldac.eu/images/Europ%C3%A4che_J.Garat_presentation_LDAC_External_Dimension_CFP.pdf

Vient ensuite un tour de table des questions, dont il ressort ce qui suit :

M. Javier Garat (CEPESCA) souligne qu'il est important que l'UE fasse preuve de cohérence à l'heure de négocier les APPD et les accords commerciaux et que, de fait, il faudrait rechercher des mécanismes conduisant à un level playing field (et il donne comme exemple les différents régimes tarifaires).

M. Raúl García (WWF) insiste sur l'importance de l'impact de l'empreinte de carbone et la protection de la biodiversité dans le cas du chalut de fond, facteurs également liés à l'environnement et à l'aspect socioéconomique des activités de pêche. De fait il cite une publication de Nature qui indique que les activités de chalut libèrent du CO₂ retenu dans les fonds marins à une hauteur estimée dans une fourchette allant de 600 à 1 500 millions de tonnes annuelles.

Il rappelle que 3 % à peine de l'étendue totale de la planète terre reste encore vierge de toute exploitation commerciale, quelle qu'elle soit. À son avis, il faudrait au moins laisser 10 % de zones marines protégées entièrement fermées à la pêche et autres activités humaines.

La transition écologique vers un modèle d'exploitation durable est essentielle pour l'avenir de notre planète, compte tenu des prévisions de scénarios d'augmentation de la température de la biosphère de 3 à 5 degrés Celsius.

Il souligne d'importants projets, comme INTEMARES, dont il fait partie, et qui lui semble être une bonne initiative parmi d'autres pour protéger ces zones et réduire l'impact environnemental.

M. Juan Manuel Trujillo (ETF) demande à l'UE de renforcer et d'aider d'autres pays à se calquer sur le modèle européen et à promouvoir une pêche responsable, en accroissant le potentiel de développement des industries et infrastructures dans les pays tiers.

Pour conclure, M. Javier Garat (CEPESCA) nuance l'importance de la traçabilité dans la consommation de poisson. Il croit que les zones marines protégées sont d'excellents outils complémentaires à la gestion mais s'inquiète de la fixation de chiffres arbitraires, par exemple 30 % IUCN/CBD, sans aucune base scientifique.

M. Iván López (AGARBA) est d'accord avec M. Garat et insiste sur l'importance d'un traitement équitable ou « level playing field » en ce qui concerne le respect des règles pour tous les opérateurs halieutiques et sur l'utilisation de l'accès au marché communautaire comme outil dissuasif et de contrôle pour garantir le respect des standards conformément aux objectifs de la PCP.

3. Présentation sur la dimension sociale et les conditions de travail – Daniel Voces, Europêche

M. Daniel Voces (Europêche) commence sa présentation en expliquant quel a été l'impact économique et social que la crise sanitaire et les restrictions à la mobilité découlant de la pandémie mondiale de Covid-19 ont eu dans le secteur la pêche.

Il énumère ensuite les éléments principaux comme la résolution du Parlement européen appelé « Fishers for the Future » (soit « Pêcheurs pour l'avenir ») et le travail conjoint et coordonné avec les interlocuteurs sociaux européens sur la dimension sociale et les conditions de travail dans la pêche. Il explique qu'Europêche, dans la même lignée qu'ETF, a présenté diverses initiatives visant à atténuer l'impact causé par la pandémie de Covid-19 : accès aux vaccins, relève des équipages, modification du FEMP, etc., un guide pour la prévention des accidents en mer ou pour l'embauche de travailleurs migrants.

Au niveau de la communication et des outils numériques, le lancement de l'application mobile « Fishery Speak » a été annoncé comme outil pour faciliter la communication en matière de

sécurité à bord des navires de pêche hauturière et l'accès à des glossaires de terminologie halieutique dans plusieurs langues.

La présentation de M. Voces est disponible en suivant ce lien :

https://ldac.eu/images/Europ%C3%A4che_presentation_LDAC_Social_Dimension.pdf

Après débat, l'**ACTION** suivante est convenue :

Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) suggère de travailler sur un projet d'avis consacré à l'application effective de la clause sociale dans les APPD existants, en effectuant une analyse comparative et en tentant de voir quels en sont les éléments et comment ils fonctionnent dans la pratique.

4. Gouvernance internationale des océans :

4.1. Mise à jour de la DG MARE concernant l'état des négociations de l'accord BJN

Le représentant de la CE, M. Ramón Van Barneveld, commence son intervention en remerciant le LDAC pour ses contributions et les contacts informels entretenus dans le cadre de la gouvernance internationale des océans.

Au sujet du calendrier des négociations de ce traité d'envergure internationale, il explique que la pandémie causée par le Covid-19 a eu un impact significatif puisque les réunions de la quatrième Conférence intergouvernementale, initialement prévue pour mars 2020, ont été reportées. Cela dit, il remercie la Présidence de Singapour pour la tenue de diverses réunions informelles avec les différentes délégations de sorte à savoir à quel stade se trouvent les questions en cours et pouvoir avancer dessus.

Lors de ces réunions, les différentes sections du projet de traité BJN ont été abordées :

- 1) Les ressources marines génétiques
- 2) L'établissement de zones marines protégées et d'une gestion par zones
- 3) L'évaluation des impacts environnementaux
- 4) Le développement de la capacité de pêche et le transfert de technologie
- 5) Les questions transversales nécessaires pour le fonctionnement du traité

Cinq réunions intersessions informelles thématiques (une par section) ont eu lieu cette dernière année entre 6-7 parties contractantes en moyenne. À souligner : l'absence d'acteurs importants à ces réunions comme la Russie ou la Chine.

De plus, diverses réunions virtuelles ont eu lieu avec plusieurs groupes de parties prenantes, comme High Seas Alliance (qui englobe Pew et Greenpeace entre autres), qui possèdent une certaine expertise de la gestion en haute mer.

Par ailleurs il souligne que les états membres ont mis à profit le temps et écouté attentivement d'autres parties, tout en exposant leur position. Ce qui a été important en vue de préparer la négociation. L'ambition finale est de parvenir à l'adoption de ce traité.

Concernant la question de savoir si le débat sur l'inclusion de la pêche dans la négociation du traité BJN se poursuit, il explique que la pêche doit rester en dehors du cadre de négociation et être exclue de la définition des ressources marines génétiques, car elle relève déjà de la compétence des ORGP.

Pour ce qui est de la coordination entre les outils de gestion basés sur les zones et aires marines protégées, il revient aux délégations de garantir la cohérence des dispositions des ORGP déjà existantes dans le PGP en lien avec la BJN. Il convient de définir des plans multisectoriels assortis d'actions spécifiques et dont les compétences règlementaires et d'exécution sont déterminées par l'organe compétent dans chaque cas. À savoir que l'adoption de mesures comme les Écosystèmes marins vulnérables pourrait être renforcée, voire élargie à d'autres activités au-delà de la pêche.

La négociation du traité BJN offre l'occasion d'unir et de faire le lien avec des organismes comme l'ISA ou l'OMI pour que leurs efforts soient plus efficaces et qu'une approche intégrale de la gestion en haute mer soit adoptée. Il ne s'agit pas d'avoir un organisme supérieur car il n'y a pas les mécanismes permettant d'assurer un lien entre toutes ces mesures ni leur efficacité.

Si le secrétariat de la BJN se charge de la gestion au quotidien, il y aura un organe de gestion qui se réunira régulièrement et un organisme scientifique et technique composé d'experts.

4.2. Résumé général des processus internationaux liés à la conservation de la biodiversité marine et la gestion des stocks de poisson (ONU-FAO-UICN-CBD)

Mme. Despina Symons (EBCD) se livre à une présentation au cours de laquelle elle résume les principaux processus internationaux liés à la conservation de la biodiversité marine et la gestion des stocks de poisson. Cette présentation est disponible sur :

https://ldac.eu/images/EBCD_Presentation_on_Global_processes_Despina_Symons.pdf

5. Suivi des politiques et consultations publiques de l'UE : prochaines étapes.

5.1. Stratégie de biodiversité

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, résume ce point sur la base de la présentation réalisée par la CE lors de la rencontre Inter-CC du 5 mai, qui se trouve disponible sur le lien : https://ldac.eu/images/EC_Presentation_InterAC_Biodiversity_Strategy_5May2021.pdf

5.2. Évaluation des APPD.

Mme. Béatrice Gorez indique que la CE effectue une évaluation des APPD, avec la collaboration, entre autres, du LDAC, qui continuera à prendre une part active pour répondre aux questionnaires qui lui sont adressés. Les résultats et conclusions en seront connus au quatrième trimestre de l'année.

De plus amples informations concernant la consultation sont disponibles sur : <https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12728-Fisheries-evaluation-of-the-EU%E2%80%99s-sustainable-fisheries-partnership-agreements-SFPAs-es>

Clôture de la réunion :

Avant la fin de la réunion, la dernière version de la vidéo de présentation du LDAC (mai 2021) est projetée.

Elle est disponible dans les trois langues de travail (anglais, français et espagnol) en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=3SaFR6NDGhM>

Le Président, M. Iván López, conclut la séance en remerciant les membres et observateurs présents pour leur venue et leur participation active ; toute l'équipe des interprètes pour le



travail fourni au cours de la réunion ; et le Secrétariat pour la logistique, l'organisation et la préparation des contenus de cette rencontre.

La deuxième session de l'Assemblée générale annuelle ordinaire est levée.

Liste des personnes présentes

Assemblée générale du Conseil consultatif de pêche lointaine

8

Assemblée générale annuelle ordinaire (deuxième session)
Conseil Consultatif de Pêche Lointaine (LDAC)
Réunion virtuelle (Zoom) - 12 mai 2021



Deuxième session
Zoom - 12 mai 2021

MEMBRES

1. Iván López. AGARBA/CEPESCA
2. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE
3. Emil Remisz. NAPO
4. Juan Manuel Liria. CEPESCA
5. Javier Garat. CEPESCA
6. Rocío Béjar. CEPESCA
7. Luis Vicente. ADAPI
8. Vanya Vulperhorst. OCEANA
9. Sigurður Steinn Einarsson. DHV/DFV
10. Julien Daudu. EJF
11. Christine Adams. Seas at Risk
12. Michel Goujon. ORTHONGEL
13. Rosalie Crespin. CNPMEM
14. Despina Symons. EBCD
15. Jacopo Pasqueiro. EBCD
16. Juan Manuel Trujillo. ETF
17. David Troncoso. ANASCO
18. Juan Carlos Martín Fragueiro. OP ANACEF
19. Ferenc Szalay. Confédération Internationale de la Pêche Sportive - CIPS
20. Yaiza Dronkers. International Pole & Line Foundation
21. Juana Parada. ORPAGU
22. Sara Fröcklin. Swedish Society for Nature Conservation
23. José Manuel F. Beltrán. OPP Lugo
24. Rosalie Tukker. EUROPÊCHE
25. Daniel Voces. EUROPÊCHE
26. Mati Sarevet. ELDFA
27. Francisco Mari. BFW
28. Roberto Carlos Alonso. ANFACO-CECOPECA
29. Esben Sverdrup-Jensen. Danish Pelagic Producers Organisation
30. Raúl García/Antonia Leroy. WWF
31. Gerard van Balsfoort. DPFTA
32. Xavier Leduc. UAPF
33. Sean O'Donoghue. KFO

OBSERVATEURS

34. Ramon Van Barneveld. DG MARE. B1 Gouvernance des océans, Droit de la mer, Politique arctique
35. Jesús Iborra. Parlement européen
36. Irene Vidal. EFCA
37. Paulus Tak. The Pew Charitable Trusts
38. Jean-Christophe Vandeveld. The Pew Charitable Trusts
39. Jeanne Delor. TUPA - Earthworm Foundation
40. Anna Gruszczynskar. Ministère de l'économie maritime et de la navigation intérieure. Pologne
41. Teresa Molina. Secrétariat général de la pêche - MAPA
42. Margarita Mancebo. Secrétariat général de la pêche - MAPA
43. Amaia Silanes. Secrétariat général de la pêche - MAPA
44. Jorge Tovar. Secrétariat général de la pêche - MAPA
45. Sophia Kochalski. Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)
46. Sonia Doblado. Projet Farfish
47. Alexandre Rodríguez. LDAC
48. Manuela Iglesias. LDAC
49. Marta de Lucas. LDAC